

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 3 octobre 2008
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)	M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)	M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas	M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle. DELTIPLE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 35)
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure	M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)	Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

LA SEANCE EST OUVERTE

**MERIGNAC - BORDEAUX AEROPARC - Implantation de la SARL AEROPARC
SAINT EXUPERY (ALTEP/Groupe Ingeliance) - Subvention de la Communauté
Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

INGELIANCE est un groupement de trois sociétés : ALTEP, AXS Analyse de structure et INTERFACE, intervenant dans le domaine de l'ingénierie. Il a pour objectifs de prendre de nouvelles parts de marchés auprès de nouveaux grands comptes, et, au minimum maintenir les parts de marché existantes auprès des principaux clients.

A l'origine du projet, en janvier 2005, ces trois sociétés représentent un ensemble dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Un chiffre d'affaires produit 2004 de 11 millions d'euros
- 190 collaborateurs, dont 70 ingénieurs et 100 techniciens
- une triple compétence dans les métiers de l'ingénierie produits& systèmes, l'ingénierie projet & process et l'ingénierie documentaire et du soutien logistique.
- De nombreuses implantations en France : Bordeaux, Angoulême, Toulouse, Le Havre, Rouen, Paris, et à l'étranger : Madrid et Séville.
- Un parc de plus de 50 stations de travail (DAO/CAO, PAO/TAO, calcul et infographie),
- Une présence importante sur 5 secteurs d'activité principaux : automobile, naval-défense, défenses autres, aéronautique et biens d'équipements industriels.
- Une diversification en cours sur d'autres secteurs : pharmacie et cosmétiques, services industriels et énergie.
- Un portefeuille de grands comptes : Aventis, CEA, Dassault Aviation, DCN, DGA, EADS, Aircelle (Hurel-Hipano), l'Oréal, PAS, Renault, SPS SNECMA (groupe SAFRAN) ...

Au terme du projet, en 2009-2010 le groupement doit être référencé en qualité de fournisseur de premier rang pour les dix plus grands acteurs industriels français et dix autres acteurs à l'international. Les entreprises membres du groupement doivent atteindre l'effectif de 1 000 salariés, dont plus de 700 en France et plus de 200 en Aquitaine, basées essentiellement dans l'agglomération bordelaise.

1. Le projet immobilier

Acquisition d'un terrain situé à Mérignac, sur le parc d'activités Saint-Exupéry, d'une superficie de 10 469 m² et cadastré section AD n°7 36.

Réalisation d'un premier bâtiment de 1400 m² SHON environ, à destination de bureaux devant accueillir le siège du groupe INGELIANCE, les agences ALTEP Ingénierie et AXS Bordeaux.

Un deuxième bâtiment verra le jour au plus tard en 2011, et permettra d'intégrer une partie bureaux complétant les besoins en croissance constante, et une partie de salles blanches et de hall d'assemblage les autorisant à intégrer la part de sous-traitance globale dédiée à l'assemblage des équipements vendus.

Le portage immobilier de l'opération sera réalisé par la SARL AEROPARC SAINT EXUPERY créée à cet effet.

Ce programme va permettre la création de 42 emplois sur 3 ans.

Le retour de taxe professionnelle prévisionnelle attendue est de 7 358 € (cotisation CUB) pour 2010.

2 Le plan de financement

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Acquisition terrain *	284 433	Groupe INGELIANCE	2 142 529
Construction bâtiment	1 711 500	Conseil Régional	73 000
Honoraires (hors taxes urbanismes)	316 596	Conseil Général	50 000
		Communauté Urbaine	50 000
TOTAL	2 315 529	TOTAL	2 315 529

* Réglementation communautaire : le coût du terrain ne doit pas être supérieur à 10 % du montant global du projet immobilier. Or, le terrain est acquis, par le groupe INGELIANCE, pour un montant de 650 000 €.

Coût global du projet immobilier (assiette éligible + frais divers) :

$2\,844\,331 \times 10\% = 284\,433\text{ €}$

$650\,000 > 290\,572$

Ainsi, l'assiette éligible est de 2 315 529 €

La contribution des collectivités s'élève ainsi à 7,5 % de l'assiette, soit la somme de 173 664 €, arrondi à 173 000 €, répartie entre elles de la manière suivante :

CR Aquitaine : 42 %
CG de la Gironde : 29 %
CUB : 29 %

Dans ces conditions, compte tenu du caractère stratégique pour le développement sur l'agglomération bordelaise de ce type d'activité sur Bordeaux Aéroport, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER l'attribution à la SARL AEROPARC SAINT EXUPERY, d'une subvention de 50 000 € pour la réalisation du projet immobilier,

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention à la SARL AEROPARC SAINT EXUPERY.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA 01 du budget de l'année 2008.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Le groupe des élus Communistes et apparenté ne prend pas part au vote.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 NOVEMBRE 2008</p> <p>PUBLIÉ LE : 6 NOVEMBRE 2008</p>

M. JEAN-CHARLES BRON